



inFO 49

N° 1 - Mai 2013

Site web local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/049/>

Mél : [fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr)

## **Replacer l'impôt sur le revenu au cœur du dispositif fiscal**

L'éditorial de Jean-Claude Mailly, Secrétaire général de Force Ouvrière

Plus que jamais, l'impôt constitue un enjeu social, au centre des débats politiques mais aussi comme instrument pour affronter la crise toujours en cours issue des dérives du système capitaliste financier déréglementé.

L'impôt véhicule trop souvent une image négative. Or, **c'est avant tout un outil de redistribution, de justice sociale, de lutte contre les inégalités et qui permet de financer les politiques, les missions et les services publics.** Il était donc important de «réhabiliter» l'impôt dans ses fonctions positives. C'est ce que Force Ouvrière a notamment fait avec le troisième numéro de sa revue théorique Forum: Pour l'impôt en juin 2012 (articles accessibles sur <http://www.revueforum.fr/>).

Dans le respect de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, nous n'avons eu de cesse depuis plusieurs années de revendiquer une grande réforme fiscale remplaçant l'impôt progressif sur le revenu au cœur du dispositif. En 2013, **Force Ouvrière** réactualisera d'ailleurs son document de 2009: Sortir de la crise... **pour une fiscalité juste et redistributive.**

Malheureusement, la promesse présidentielle de 2012 d'une réforme fiscale globale d'ampleur tarde et paraît même enterrée au nom de la «stabilité fiscale» exigée par «les marchés financiers, les agents économiques» et les mesures de rigueur. Comme l'indiquait la porte-parole du gouvernement et le ministre du Budget en janvier 2013: «Pour le quinquennat, on s'engage à la stabilité fiscale, donc pas de changement des règles a priori, pas de changement majeur»!

Du coup, la grande révolution fiscale annoncée se traduit en mesurées prises sans cohérence ni logique et de façons parfois contradictoires: un nouveau «crédit d'impôt» pour la compétitivité de 20 milliards d'euros, une contribution exceptionnelle de 75% mal préparée, censurée par le Conseil constitutionnel et dont on peut s'interroger sur sa mise en œuvre effective in fine, des changements des taux de TVA conduisant à une perte de pouvoir d'achat, une fiscalité dite «écologique» qui part dans tous les sens bien souvent pour financer tout autre chose que des politiques environnementales, une réforme de l'épargne, etc. Bref, on assiste depuis un an comme depuis plusieurs années à des empilements de mesures disparates dont il est difficile de comprendre la logique, puisqu'il n'en existe pas, mise à part la réduction du déficit budgétaire.

Pire, certains ministres, comme celui de l'Economie, vont jusqu'à considérer que la réforme fiscale aurait déjà eu lieu «avec le vote de la loi de finances 2013». Certes, cette loi a soumis au barème de l'impôt sur le revenu des rémunérations tirées du capital (stock-options, dividendes, produits de placement, capitaux mobiliers) et a remonté le taux marginal à 45% via une sixième tranche. **Mais on est loin du compte: rien sur les niches fiscales (62% des exonérations fiscales bénéficient aux 10% les plus riches, l'ensemble des exonérations fiscales représente 140 milliards d'euros de perte de recettes chaque année), rien en matière de lutte contre la fraude ou l'évasion fiscale (en Belgique ou ailleurs...), rien pour améliorer la progressivité alors que le taux marginal est passé de 65% à 45% et que le nombre de tranches a chuté de 13 à 6 en trente ans!**

Comme **Force Ouvrière** l'a démontré, le problème de la dette publique française, comme celle d'autres pays, vient surtout d'un transfert de dettes privées et d'une baisse des recettes publiques, conséquence d'une politique du moins-disant fiscal qui a multiplié les cadeaux fiscaux de façon accélérée ces dix dernières années (représentant 20 points de PIB!). Et cette situation s'aggrave car les trajectoires exigées au plan européen mettent la priorité sur la réduction à marche forcée des déficits publics générant des politiques d'austérité et une vision libérale de la compétitivité. De fait, la lutte contre le dumping fiscal et social devrait être la priorité numéro un.

**Les gouvernements français et européens restent sous le diktat de l'idéologie néolibérale qui considère les impôts (et les cotisations sociales) comme des «charges» qu'il faudrait réduire afin d'améliorer la «compétitivité» et de libérer la société de l'emprise de l'Etat...**

**Une véritable politique fiscale**, menée globalement et intégrant tous les instruments fiscaux, est indispensable pour mettre fin aux nombreuses injustices fiscales et pour permettre l'augmentation des rendements en remplaçant l'impôt sur le revenu au cœur du dispositif. (plutôt que développer des taxes à la consommation ou à l'usage, injustes et inégalitaires car non progressives) **Elle permettrait de disposer des ressources suffisantes pour mettre en place des politiques et des mesures favorables à l'emploi, aux salaires, aux services publics, à la santé**, de façon, justement, à sortir de la crise par des investissements et interventions publics avec une vraie stratégie pour la croissance. Pour y parvenir il faut des ruptures à trois niveaux: international, européen et national.

## **Destruction du réseau :**

### **FO-DGFIP 49 continue le combat !**

Après avoir rencontré les élus concernés par les postes menacés de disparition, FO-DGFIP 49 continue son combat contre la destruction du réseau.

Le syndicat **FO DGFIP** de Maine et Loire les a alerté par courrier des risques et des conséquences de la fermeture de leur centre des finances publiques.



Extraits du courrier :

"FO DGFIP 49 demande de faire adopter par votre conseil municipal une délibération exigeant de la Direction Départementale des Finances Publiques de Maine-et-Loire :

- Le maintien de votre centre des finances publiques (ex trésorerie),
  - L'affectation d'un comptable public dans chaque site,
  - Les effectifs nécessaires à l'exercice des missions.
- Seules conditions garantissant la pérennité de ceux-ci."

Retrouvez l'intégralité de la lettre adressée aux élus sur le site à la rubrique "Mobilisations"

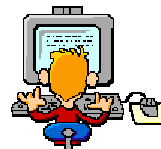
<http://www.fo-dgfip-sd.fr/049/spip.php?rubrique5>

**Après le Louroux-Béconnais en 2012, les communes de Saint - Mathurin sur Loire et Durtal se sont également prononcés pour le maintien de leur centre des finances publiques.**

## **Prime d'intéressement**

Lors de l'audience des Syndicats de la DGFIP qui s'est tenue le 18 avril, M. Cazeneuve, Ministre délégué au Budget, a indiqué en réponse à une question de F.O.-DGFIP que la prime d'intéressement 2012 serait versée avec le traitement de juin. Montant : 150 euros bruts.

## **Connectez-vous sur le site FO-DGFIP 49**



Notre section syndicale dispose d'un site Internet sur lequel vous trouverez toutes les informations et liens utiles :

- Coordonnées des élus en CAPL et CTL, des délégués au CHS-CT et au CDAS.
- Comptes-rendus réguliers des réunions avec la Direction. (CTL, CAPL, CHS-CT et CDAS)
- Tracts sur l'actualité sociale. (recours, entretien professionnel, règles de mutations, actualités locales etc...)
- Lien vers les sites Internet du syndicat national FO DGFIP, de la confédération Force Ouvrière, de l'union départementale Force Ouvrière, de la FGF Force Ouvrière, de la fédération des Finances Force Ouvrière et de l'association FO consommateurs. (AFOC)

Ce site Internet est accessible depuis ULYSSE 49 en utilisant le chemin suivant :

**ULYSSE 49 / Vie pratique / Syndicats / FO DGFIP49** ou

à l'adresse suivante sur Internet :

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/049>

## **CTL du 11 avril**

**Contrôles annuels et quinquennaux :** Nous avons demandé à Monsieur Mathieu le coût de cette mesure (heures de travail des vérificateurs) par rapport aux résultats obtenus (nombre de justificatifs à fournir et redressements), aurons-nous un jour une réponse ?

**Déontologie :** Suite à l'affaire Cahuzac, FO a demandé l'abandon de ces formations mal venues et a réaffirmé son attachement à de **véritables formations "métiers"**.

## **Pour être défendu en toute indépendance ...Adhérez à FO DGFIP 49.**

- pour la défense de nos droits (statuts, retraites, mutations, promotions...)
- pour faire aboutir nos légitimes revendications (revalorisation du point d'indice, l'arrêt des suppressions d'emplois, l'arrêt des restructurations, l'arrêt de la démarche stratégique véritable outil de destruction de la DGFIP...)

## **Rejoignez FO DGFIP 49 !**

**Bulletin d'adhésion à retourner à Christel Lucas Secrétaire Départemental (SIP Angers Nord 15 bis rue Dupetit Thouars Angers) ou à François Cailleau Trésorier (Paierie Départementale)**



Nom :

Prénom :

Grade :

Affectation :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO DGFIP

Fait à

le  
(signature)

➔ 66% de la cotisation syndicale est en crédit d'impôt sur le revenu